



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	13	6

SEANCE du vendredi 22 décembre 2017

**OBJET : 19-1 - PETITE ENFANCE
- CREATION D'UN NOUVEAU RELAIS
D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) AUX
SEMBOULES - APPROBATION ✓**

Le vendredi 22 décembre 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline BOUFFIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Martine SAVALLI
M. Bernard MONIER à Mme Françoise THOMEL
M. Matthieu GILLI à M. Eric PAUGET
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Michel GASTALDI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

344347

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 29 DEC. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

09 JAN. 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

19-1 - PETITE ENFANCE - CREATION D'UN NOUVEAU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) AUX SEMBOULES - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune, soucieuse de renforcer l'attractivité des professionnels de l'accueil à domicile auprès des familles, prévoit dans son Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 l'ouverture d'un troisième Relais d'Assistants Maternels (RAM) dans le quartier Antibes Activités.

Ce quartier, qui concentre un nombre substantiel d'assistants maternels, est d'ores et déjà doté de deux multi accueils (Pomme de Pin et Pins d'Épices).

Ce nouveau relais sera accueilli dans les anciens locaux de la mairie annexe des Semboules, d'une superficie de 86 m². Ces locaux vont bénéficier de travaux d'aménagement et seront équipés du mobilier et matériel adaptés pour un montant estimé à 90 190 € HT (86 300 € de travaux et 3 890 € de mobilier et matériel).

Le coût de fonctionnement annuel prévisionnel est de 37 979 € (8 000 € de loyer, 29 151 € de charges de personnel et 828 € d'achats divers).

La ville soumettra le projet de fonctionnement du RAM à la Caisse d'allocations familiales qui accorde, d'une part, des subventions d'investissement (à hauteur de 80 % du montant des travaux et des acquisitions dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche) et, d'autre part, des subventions de fonctionnement (à hauteur de 43 % des charges de fonctionnement au titre de la prestation de service ordinaire et de 55 % du reste à charge plafonné au titre de la prestation de service du Contrat Enfance et Jeunesse).

De même, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ainsi que le Département des Alpes-Maritimes (à hauteur de 10 % du montant des travaux pour ce dernier) accordent des subventions d'investissement et pourront donc être sollicités, par le biais de décisions municipales prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 alinéa 26 du Code général des Collectivités territoriales/

OUI CET EXPOSÉ
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
À l'unanimité


- **CRÉE** un troisième Relais d'Assistants Maternels dans le quartier Antibes Activités.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en vue de la réalisation de ce projet et de prévoir le budget nécessaire à l'exercice 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.19-1 - PETITE ENFANCE - CREATION D'UN NOUVEAU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) AUX SEMBOULES - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 09/01/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 09/01/2018

Numéro de l'acte : DCM3443-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20171222-DCM3443-17-DE

Date de décision : 22/12/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes